



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 MAI 2023

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura
Conseillers Municipaux.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme SEPET Laura

Absente excusée :

Mme NADAUD Sophie

Le Conseil municipal a choisi M. Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2023-03-14 DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisitions : Achat d'un tènement appartenant au Diocèse d'Annecy sis chemin du Pré Corbet, parcelles C597 et C598

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité pour la commune de se porter acquéreur d'un tènement immobilier (ancienne paroisse de Saint-Ferréol) situé chemin de Pré Corbet sur les parcelles C597 et C598, et appartenant à l'Association Diocésaine d'Annecy.

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain n'est pas viabilisé et qu'il faudra démolir la casauba dans le but de densifier le secteur.

Après négociation, la proposition d'un montant de 65 000 euros a été présentée par la commune à l'Association Diocésaine d'Annecy qui l'a acceptée par délibération de leur Conseil d'administration en date du 15 mars 2023.

Les frais inhérents à cette vente seront supportés par la commune (acte administratif).

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'achat de ce tènement au prix de 65 000 euros, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité l'achat du tènement pour un montant de 65 000 euros.

Délibération n° 2023-03-14

Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO



Pour extrait conforme,
Le 23 mai 2023

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

